



## DOSSIERS



### Épargne retraite

# Transférer son PER pour plus de performance

Quelles offres et quels critères étudier pour profiter de conditions plus avantageuses ?

Plus de 11 millions de Français disposent aujourd'hui d'un plan épargne retraite (PER). Un vrai succès qui s'est traduit, depuis le lancement du dispositif en 2019, par une diversification des offres. Pour

bénéficier de meilleures conditions, transférer son PER peut donc être opportun, d'autant que ce changement est sans frais pour les épargnants qui détiennent leur PER depuis plus de cinq ans. Reste, pour

faire le bon choix, à bien étudier certains critères. C'est le cas des frais, de versement ou de gestion, mais aussi d'arrérage. Ou du mode de gestion, à adapter en fonction de son profil de risque.

**P**lus de 11 millions de Français disposent aujourd'hui d'un plan épargne retraite à long terme. C'est un placement sur des actifs, plus ou moins sécurisés, qui permet de se constituer un complément de revenu sous forme de capital ou de rente à la fin de sa carrière professionnelle. Il est possible de l'alimenter à son rythme par des versements ponctuels ou réguliers. Il est aussi possible de changer de PER pour bénéficier de meilleures conditions, les offres s'étant largement diversifiées depuis la création de ce nouveau dispositif, en 2019. Ce changement est sans frais pour ceux qui ont ouvert ce produit d'épargne depuis plus de cinq ans. Avant de transférer son PER, il faut prendre le temps de bien étudier différents éléments des contrats. *"Cela nécessite une lecture assez fine des frais, des options de gestion des placements qui sont proposées, des supports d'investissement disponibles. Il*

*faut également avoir une réflexion globale sur l'équilibre que l'on souhaite entre des placements sécurisés, comme les fonds euros, et des placements plus risqués mais potentiellement plus performants, comme les unités de compte",* souligne Nicolas Villet est secrétaire général de BNP Paribas Cardif France.

---

**Il est possible de changer de PER pour bénéficier de meilleures conditions, les offres s'étant largement diversifiées depuis la création de ce dispositif en 2019**

Dans les comparatifs à établir entre les différentes offres proposées, Ludovic Herschlikovitz, fondateur du portail spécialisé Retraite.com, pointe en premier lieu les frais liés au PER. *"Il faut déjà regarder si son propre contrat compte beaucoup de frais de versement, de gestion,*

d'arbitrage, d'arrérage [montant ponctionné par l'assureur au versement de chaque rente, ndlr], et s'ils sont élevés. Leur montant évolue très peu dans le temps, comme nous l'avons constaté en réalisant depuis six ans les labels des meilleurs PER. Ces frais, qui vont durer jusqu'à la fin du contrat, soit vingt à trente ans, grèvent chaque année la performance du plan d'épargne. C'est le cas des frais de versement (les frais facturés par l'établissement financier ou l'assureur à chaque fois que vous déposez de l'argent) alors qu'il existe de nombreux PER en ligne quasiment tous gratuits sur ce point. De plus en plus de PER individuels de structures d'assurance classique sont, eux, à 0 % ou 1 %."

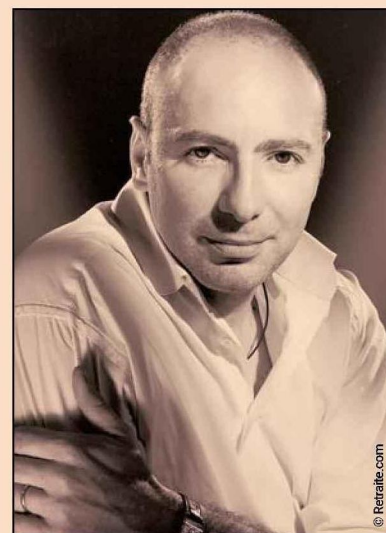
À regarder également, le montant des frais de gestion, prélevés annuellement sur l'encours du contrat en unité de compte, soit en euros. Des frais d'arbitrage peuvent intervenir lorsque l'épargnant décide de changer les modalités de son contrat, par exemple

pour changer l'allocation en fonds. "Les derniers frais souvent oubliés, sont les frais d'arrérage. Une fois que vous avez débloqué votre PER à la retraite et que vous récupérez votre argent sous forme de rente tous les mois, plutôt que de prendre la totalité, l'opérateur peut vous facturer ce type de frais, qui peuvent se monter à 1 %. Tous les assureurs ne le facturent pas, mais cela fait partie des lignes que nous étudions", précise le fondateur de Retraite.com.

### Les offres en ligne changent la donne

Les offres PER se sont multipliées, notamment en ligne. "Cette évolution a entraîné une baisse des frais, avec souvent 0 % de frais sur versement. La souscription se fait en effet de manière autonome car il n'y a ni conseiller physique, ni conseiller au téléphone, estime Laurence Fonteneau, responsable des partenariats à la

mutuelle Médicis. Chez Médicis, la souscription peut se faire à distance avec l'accompagnement d'un



**"Il faut déjà regarder si son contrat compte beaucoup de frais de versement, de gestion, d'arbitrage, d'arrérage, et s'ils sont élevés."**  
Ludovic Herschlikovitz,  
Retraite.com.



**“En cas de contrat d’épargne retraite existant, une étude de transfert peut être proposée avec une comparaison entre l’ancien et le nouveau contrat.”**  
Laurence Fonteneau, Médicis.

*conseiller, soit par téléphone, soit en face à face. En cas de contrat d’épargne retraite existant, une étude de transfert peut être proposée, avec une comparaison entre l’ancien et le nouveau contrat. Beaucoup d’épargnants ne se souviennent plus des caractéristiques de leur contrat initial.”*

Une fois la question des frais étudiée, il est nécessaire également de se pencher sur le mode de gestion des placements proposé par l’opérateur : libre, profilée ou pilotée par défaut. Dans ce dernier cas, le PER est géré à “horizon”, c’est-à-dire orientée automatiquement vers des investissements de plus en plus sécurisés à mesure que la retraite approche. “Les personnes familières des marchés financiers souhaiteront

*choisir elles-mêmes leurs investissements et opteront pour une gestion libre avec une offre de fonds souvent plus importante”,* détaille Laurence Fonteneau. Pour la majorité des épargnants, qui n’ont pas forcément le temps ni l’expérience, la gestion pilotée est préconisée. “Nous déterminons avec l’épargnant son profil d’investisseur grâce à des questions ciblées pour faire des préconisations sur un investissement prudent, dynamique ou équilibré”, ajoute la spécialiste.

### Conjuguer les modes de gestion

L’âge est aussi un critère déterminant. “Des personnes jeunes peuvent préférer des investissements sécurisés, qui sont associés à un faible rendement. Notre rôle est de leur expliquer qu’elles peuvent se permettre de prendre un peu de risque, car ce sont des contrats d’épargne long terme et que le temps va amortir ce risque. Ce sont elles qui choisiront au final”, conclut la représentante de la mutuelle Médicis.

Spirica, filiale de Crédit Agricole Assurances, propose un mix : “on peut décider de diviser son épargne, d’en avoir une partie en gestion pilotée, une autre partie en gestion pilotée à horizon ou en gestion libre, détaille Anaid Chahinian, directrice générale de l’opérateur. Cela permet à l’épargnant de voir les différences s’il a des hésitations.”

En gestion libre ou pilotée, deux types de placements (ou supports) existent : les fonds en euros, qui ne sont pas des produits d’investissement risqués

dans la mesure où ils sont garantis, comme les obligations; les unités de compte, qui proposent plus de rendement mais sont exposées à plus de risque de perte, comme les actions, les ETF (des produits financiers qui suivent les performances d'un

## Pour la majorité des épargnants, qui n'ont pas forcément le temps ni l'expérience, la gestion pilotée est préconisée

indice de référence), les SCPI (fonds immobiliers), des titres vifs (actions détenues directement par l'investisseur)...

Le nombre de placements proposés est-il un critère pour choisir le gestionnaire du plan épargne retraite?

"Tout dépend, répond Ludovic Herschlikovitz. **Ampli Mutuelle propose un nombre restreint de supports mais ils sont suivis de manière très fine. D'autres, comme Placement Direct, en offrent 1200. Le courtier ne va évidemment pas les suivre de manière individuelle, mais le souscripteur aura ainsi un panel très large. Si c'est une personne qui veut faire de la gestion libre elle-même, il faut qu'elle dispose d'un PER avec de nombreux supports.**"

### Des outils d'aide à la décision

Pour les personnes qui choisissent la gestion libre de leur PER, Spirica propose, en sus des fonds en euros, plus de 1200 unités de comptes qui représentent à peu près tout le panel de classes d'actifs possibles. Pour Anaid Chahinian, la gamme de supports offerts est primordiale "car certains produits financiers sont accessibles dans certains contrats, et non dans d'autres. Nous proposons des gammes thématiques. En unités de

compte, nous disposons par exemple d'une gamme développement durable qui va du private equity à de l'OPC [organismes de placement collectif, ndlr], pour ceux qui souhaitent orienter leur épargne sur ce thème. Nous avons aussi lancé un fonds Euro Objectif Climat dédié à la lutte contre le réchauffement climatique."

De son côté, Nicolas Villet insiste sur la qualité des supports proposés aux épargnants. "Il faut aussi prendre leur performance en compte. Ainsi, l'épargnant qui souhaite opter pour un contrat avec une gestion pilotée pourra vérifier les performances, car elles sont publiées chaque année, précise-t-il. Il faut aussi que le PER proposé dispose d'une offre suffisamment diversifiée, par exemple avec du private equity [qui consiste à investir dans des sociétés non cotées en bourse, ndlr], de l'immobilier, des ETF, afin de tenir compte des variations de long terme de valorisation de certains actifs."

BNP Paribas Cardif met à disposition des outils de simulation et d'aide à la décision. Des conseillers bancaires ou des conseillers de gestion en patrimoine accompagnent également l'épargnant dans ses choix financiers et la constitution



"Le PER est un bon véhicule, mais il s'insère dans une stratégie globale de préparation à la retraite, qui comprend aussi l'assurance vie et l'investissement immobilier." Nicolas Villet, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

de son épargne retraite. "Notre réponse ne repose pas sur un seul produit, insiste Nicolas Villet. Le PER est un bon véhicule, mais il s'insère dans une stratégie globale de préparation à la retraite, qui comprend aussi l'assurance vie et l'investissement immobilier." ■

ANNE THIRIET



"Nous proposons des gammes thématiques. En unités de compte, nous disposons par exemple d'une gamme développement durable." Anaid Chahinian, Spirica.

### Chiffres clés

Les versements sur les plans épargne retraite continuent de progresser: ils représentent 75 % des cotisations en 2023, contre 70 % en 2022 et 55 % en 2021. Source: DREES.

En 2024, sur 102 PER comparés, les frais étaient en moyenne de: 2,27 % pour les frais de versement; 0,25 % pour les frais d'arbitrage; 0,87 % et 0,86 % pour les frais de gestion en euros et en unités de compte; de 1,13 % pour les frais d'arrage de rente. Source: Retraite.com.